



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du  
Mardi 19 mars 2024

Séance Publique du  
Lundi 25 mars 2024

**LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES DU MARCHE D'ENTRETIEN MENAGER DES  
LOCAUX MUNICIPAUX**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Antoine GOYER à Armelle GEGOUSSE.

Secrétaire de séance : Ludovic JEGO.

Présents : 31
Pouvoirs : 02
Absent : 00

## n°07

### LANCLEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES DU MARCHE D'ENTRETIEN MENAGER DES LOCAUX MUNICIPAUX

Rapporteur : Armelle GEGOUSSE

Le marché actuel d'entretien ménager de certains locaux municipaux prend fin en septembre 2024. Il est nécessaire de maintenir la réalisation des prestations d'entretien ménager des locaux municipaux dans l'objectif de préserver la qualité du patrimoine bâti communal.

Aussi, la collectivité souhaite lancer une procédure de mise en concurrence pour un marché, sous la forme d'un accord cadre à bon de commande mono attributaire, d'entretien ménager d'une partie des locaux municipaux :

- Archives
- Maison des Ploemeurois
- Pôle municipale de Kerdroual
- Sanitaires publics
- Vestiaires Bois pins
- Vestiaires Kerlir

Les prestations concernées sont relatives à l'entretien quotidien des sols et des mobiliers d'intérieurs, à l'évacuation des déchets, au réapprovisionnement des consommables ainsi qu'au nettoyage périodique des vitreries.

Afin de proposer une offre attractive pour les acteurs du secteur et ainsi d'en favoriser la performance économique, la durée du marché est fixée à 4 ans. Le marché est conclu à prix unitaires, conformément au bordereau des prix qui sera annexé à l'acte d'engagement.

Le montant estimé du marché se situe entre 400 000€ et 450 000€ HT sur la totalité de sa durée.

Outre l'évaluation de la capacité technique, professionnelle et financière des candidats, leurs offres seront jugées selon des critères financiers (40%) et techniques (60%). Une part de l'appréciation des offres, comprise dans les critères techniques, sera basée sur l'engagement des candidats en faveur du développement durable.

Le résultat de l'analyse des offres sera présenté à la Commission d'appel d'offres chargée d'attribuer le marché à la société ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 ;**

**Vu le code de la commande publique et notamment l'article R2124-2 ;**

**Vu l'avis de la commission « Finance, ressources humaines, agglomération » du 14 mars 2024 ;**

**Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;**

**Considérant que la présente consultation relève de la procédure de l'appel d'offres conformément à l'article R 2124-1 du code de la commande publique ;**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert concernant le marché d'entretien ménager des locaux municipaux ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le marché avec le candidat désigné par la Commission d'appel d'offre, toutes les pièces annexes à l'issue de la procédure, ainsi que les éventuels avenants et autres actes relatifs à son exécution.

*Délibération adoptée à la MAJORITE – 2 CONTRE (Emmanuelle TROCADERO, Michel LE MESTRALLAN)  
– 1 ABSTENTION (Loïc TONNERRE)*



Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme

Ronan LOAS,  
Maire